**Service Santé Environnement / Défense Sécurité**

Madame la Préfète du Val-de-Marne

Préfecture du Val-de-Marne

21-29 avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

A l’attention du service des manifestations

|  |  |
| --- | --- |
| Affaire suivie par : Caroline CASSONNET |  |
| Courriel : ars-dd94-cssm-eau@ars.sante.fr  Téléphone : 01 49 81 87 69  Télécopie : 01 49 81 87 78 |  |
| Réf. : Randonnée canoë kayak "La Boucle de la Marne" 23 janvier 2022  PJ : - fiche “Recommandations à transmettre à l’organisateur" |  |
| - fiche "Risques sanitaires liés aux activités de baignade ou  autres activités nautiques".  Créteil, le |  |
|  |  |

# Objet : Avis sanitaire pour la manifestation nautique "La Boucle de la Marne", randonnée de canoë kayak organisée par l’Union sportive de Créteil de canoë kayak dans la boucle de la Marne, prévue le 23 janvier 2022.

Madame la Préfète,

Par courriel en date du 20 octobre 2021, vos services m’ont informé de l’organisation de la randonnée "La Boucle de la Marne" par l’Union sportive de Créteil de canoë kayak, dans la boucle de la Marne le dimanche 23 janvier 2022.

A cette occasion, environ 150 participants répartis dans 140 embarcations de l’Union sportive de Créteil de canoë kayak seront présents de 13h00 à 16h30 le dimanche 23 janvier 2022. Cette manifestation aura lieu dans la boucle de la Marne, à hauteur du secteur de navigation du Bras du Chapître.

Un dispositif de secours nautique prévu par l’Union sportive de Créteil de canoë kayak sera mis en place et trois bateaux de sécurité encadreront la randonnée. Cette manifestation a fait l’objet d’une déclaration auprès du Comité régional d’Ile-de-France de canoë-kayak.

Après examen des informations contenues dans le dossier, il ressort que l’activité proposée ne constitue pas une activité de baignade mais une activité nautique pour laquelle aucun texte réglementaire n’impose de limites de qualité de l’eau. De plus, le risque de contact des participants semble limité dans le cadre de cette manifestation qui ne prévoit pas de participation de nageurs ou de personnes immergées dans l’eau.

En conséquence, je vous invite à prendre en compte l’ensemble des recommandations transmises en pièces jointes et à informer les participants des risques sanitaires encourus dans le cadre d’une activité menée dans une eau dont la qualité microbiologique n’est pas contrôlée.

Par ailleurs, concernant le contexte sanitaire lié à l’épidémie de Covid-19, je vous informe que pour les activités nautiques, il n’y a pas réglementation particulière vis-à-vis du virus SARS-CoV-2. Toutefois, ces activités entrainant des projections d’eau sur le visage, le risque d’une contamination n’est pas totalement exclu. Pour rappel, l’infection se propage essentiellement par projection sur les muqueuses (bouche, nez, yeux) ou par ingestion. Ces deux risques sont bien présents pour ce type d’activité.

Aussi, afin de maximiser les chances de ne pas être infecté, il est recommandé de se protéger des éclaboussures et autres contacts avec l’eau (visières, lunettes de plongée…). Le masque papier n’étant pas la protection la plus efficiente pour les activités nautiques par le fait qu’il absorbe l’eau et la maintient au contact du visage.

Par ailleurs, l’eau de la Marne étant susceptible de véhiculer des leptospires, bactéries en lien avec la présence de rongeurs aux abords du fleuve, des précautions particulières sont recommandées.

En effet, ces bactéries peuvent causer la leptospirose, maladie souvent bénigne mais qui peut être grave. Une projection d’eau contaminée sur une plaie ou une muqueuse pouvant constituer une porte d’entrée dans l’organisme, il est recommandé de ne pas pratiquer d’activité nautique en présence de plaies, de prendre une douche à l’eau savonneuse immédiatement après l’activité et de rincer le matériel à l’eau potable (combinaison, chaussons, …).

A noter qu’il existe un vaccin contre la leptospirose qui peut être proposé et dont l’indication doit être posée par le médecin traitant au cas par cas après évaluation individuelle du risque.

Le service Santé Environnement / Défense Sécurité reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Directeur de la Délégation départementale du Val-de-Marne,